BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 16

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

408 756 161 RCS Bourg-en-Bresse.
PLASTIBELL.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 390000.00 EUR.
Adresse : 400, Zone Industrielle la Plaine, 01580 Izernore.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Genas du 11 février 2021, La société PLASTIBELL, société par actions simplifiée au capital de 390 000 euros, dont le siège social est situé à IZERNORE (01580) – 400 Zone Industrielle la Plaine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro 408 756 161, et la société PLASTIBELL PHARM, société par actions simplifiée au capital de 1 600 000 euros, dont le siège social est situé à IZERNORE (01580) – 400 Zone Industrielle la Plaine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro 339 864 753, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société PLASTIBELL par la société PLASTIBELL PHARM. La société PLASTIBELL ferait apport à la société PLASTIBELL PHARM de la totalité de son actif, soit 2 802 047 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 2 102 741 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 699 306 euros. Les sociétés PLASTIBELL PHARM et PLASTIBELL étant détenues en totalité par la même société-mère, la société DEVELOPPEMENT TECHNIQUES PLASTIQUES – D. T. P. (377 587 639 RCS BOURG-EN-BRESSE), il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. D'un point de vue comptable et fiscal, la fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2021. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par PLASTIBELL depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion, seraient prises en charge par PLASTIBELL PHARM. La société PLASTIBELL sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour chacune des sociétés PLASTIBELL et PLASTIBELL PHARM, au greffe du Tribunal de commerce de BOURG-EN-BRESSE en date du 12 février 2021. Pour avis.